

LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU
SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN
AVEC DANIEL
MOYAL

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet

Pierre Magdelenne

Association des Anciens Maires de
la Loire (AAML)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



**ASSOCIATION
DES ANCIENS MAIRES
DE LA LOIRE**

CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec la laïcité. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Daniel Moyal, ancien professeur d'hébreu à l'Éducation Nationale, chargé de cours à l'Université Lyon 3, spécialisé en langue hébraïque et en histoire. M. Moyal a été doctorant en Histoire à l'université Marseille-Aix. Il a également enseigné dans le privé. M. Moyal a été le chef spirituel et directeur de l'école hébraïque pendant une trentaine d'années à l'Association Culturelle Israélite de Roanne (ACIR), jusqu'en 2023. Cette rencontre nous a permis de dialoguer sur plusieurs thématiques : l'histoire et le fonctionnement de la communauté, la laïcité vécue au quotidien, les relations interreligieuses et les liens avec les autorités civiles. Nous souhaitons, à la suite de cet entretien, mettre en avant ces propos, dans le cadre du livret de la laïcité.

UN ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

M. Moyal a commencé ses études dans des établissements yechiviques, dont celui d'Aix-les-Bains. Par la suite, il réalise des études de langue et d'histoire à Lyon, mais donne aussi des cours de judaïsme en parallèle de ces cours. Ces connaissances lui ont permis de rejoindre, dans un premier temps, la communauté juive de Lyon. C'est au début des années 1970 que M. Moyal a commencé à s'occuper de communautés. C'est durant cette période qu'il découvrit et rencontra, en différentes occasions, la communauté juive de Roanne, et notamment de sa jeunesse. Cette communauté disposait déjà d'un professeur en cette période. M. Moyal a pu intégrer l'Éducation nationale, à la suite de ces études, dans le but de pouvoir enseigner. En 1985, l'ancien responsable spirituel de l'Association Culturelle Israélite de Roanne (ACIR) étant parti à la retraite, M. Moyal a été contacté pour s'occuper de la jeunesse de la communauté. La communauté juive de Roanne est « *une communauté très intégrée à la ville et une communauté ayant une pratique traditionnelle et ouverte dans son esprit du judaïsme* ».

Ce que recherchait la communauté n'était pas un rabbin, mais un responsable communautaire qui « *amènerait un peu de sa connaissance à la jeunesse de la communauté* ». L'une des missions essentielles, au-delà de la dispense de cours, est d'aider à l'intégration des jeunes. La communauté juive de Roanne reste profondément soudée. Son président a demandé à M. Moyal de prendre la responsabilité communautaire, mais à condition de pouvoir mener de front ces deux engagements : ses fonctions d'enseignant à l'Éducation nationale, à l'université et dans le privé, et son rôle au sein de la communauté. Durant près de 38 ans, M. Moyal a connu près de quatre générations différentes, dans lesquelles il s'est beaucoup investi. A son arrivé, il a découvert une communauté avec ses propres codes, ses propres façons de faire les choses. Ces différences entre les communautés permettent de leur donner toute leur singularité, mais aussi de les lier par des valeurs communes. Parmi ces différences, lors du shabbat, un jour de repos sacré dans la tradition juive entre le vendredi soir et le samedi soir, les kiddoush, qui correspondent aux sanctifications des journées saintes au travers d'une bénédiction, n'étaient pas toujours casher, comme peuvent le retranscrire les souhaits religieux.

L'adaptation de fêtes religieuses par les différentes communautés fluctue et suit différemment certaines normes religieuses. Autre différence qui peut surprendre : certaines personnes pouvaient fumer lorsqu'elles entraient dans la synagogue, avant qu'une interdiction soit prise de fumer dans les lieux accueillant du public. Fumer dans une institution religieuse était une règle interdite, vis-à-vis des règles religieuses. Lors de son arrivée dans la communauté de Roanne, en tant que chef spirituel et directeur de l'école hébraïque, M. Moyal a privilégié une approche pédagogique pour permettre de diminuer ces comportements, qui peuvent déstabiliser si l'on n'en est pas coutumier, plutôt que par une interdiction frontale qui n'aurait pas été bien comprise. Ce travail de pédagogie, de confiance entre ces membres et notamment envers les plus jeunes, montre que les pratiques peuvent changer en positif. La laïcité vit aussi au sein des communautés, qu'elles soient religieuses ou non.

ACIR, UNE COMMUNAUTÉ ET UNE PHILOSOPHIE

L'ACIR a été fondée par d'anciens réfugiés et déportés de la Seconde Guerre mondiale. Certains avaient rejoint des membres de leur famille installés à Roanne depuis longtemps. La plupart avaient perdu des proches dans les camps de la mort. Cette expérience tragique avait profondément marqué leur rapport à la religion. Plusieurs avaient perdu toute notion de pratique religieuse et souhaitaient s'intégrer pleinement à la société française. Ce n'est qu'en 1956 que certains d'entre eux ont décidé de former une association, non pas une synagogue au sens traditionnel, mais un espace de rencontre pour les grandes fêtes. Et ils ont toujours refusé l'arrivée d'un rabbin. Ce refus n'était pas un rejet du judaïsme, mais une façon de préserver l'unité d'une communauté très diverse dans ses croyances et ses pratiques. La laïcité est utilisée comme principe de reconstruction, pas comme un principe d'effacement.

La communauté est le pilier essentiel pour ces membres, où le fait de se retrouver ensemble et de transmettre une éducation auprès des jeunes générations est vu comme bien plus important que la religion. Les jeunes actuels s'émanent de leur territoire de vie, pour aller faire leurs études dans d'autres territoires. Ceux-ci sont amenés à partir, pour une grande partie d'entre eux, afin de trouver des opportunités professionnelles qu'ils ne trouvent pas dans Roanne et ses alentours. La communauté juive de Roanne connaît un vieillissement de ses membres. Celle-ci maintient des relations avec d'autres communautés juives, notamment dans l'ancienne entité régionale Rhône-Alpes. La communauté juive de Roanne dépend du Consistoire de Lyon et entretient donc des liens étroits. M. Moyal précise que chaque communauté juive restait indépendante les unes des autres. Les présidents et les rabbins des différentes communautés juives se réunissent de temps en temps pour échanger et travailler ensemble.

DÉFINITION DE LA LAÏCITÉ

Pour M. Moyal, la laïcité est avant tout une concrétisation historique pour la liberté du judaïsme en France. Avant la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, la population juive de France a vécu et subi, durant des siècles, la discrimination et la persécution. L'affaire Dreyfus en est un exemple particulièrement douloureux. La loi de 1905 a la particularité de mettre « *toutes les religions sur un même pied d'égalité devant la République* ». Pour M. Moyal, « *la laïcité n'est pas une menace contre la foi, mais c'est le cadre qui nous permet de la vivre librement* ».

LE JUDAÏSME ET LA LAÏCITÉ

La laïcité et le judaïsme ont, en France, une histoire qui s'entremêle. Depuis des siècles de persécutions du peuple juif, Napoléon I^{er} fait le choix d'apaiser et de légitimer l'existence du judaïsme en France. À la suite de l'adoption du Concordat en 1801 reconnaissant le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme comme des religions officielles, est créé en 1808 le Consistoire central israélite de France. Cette institution a pour vocation de centraliser les différentes formes de judaïsme en France, au sein d'une seule et même entité, afin de pouvoir administrer le culte juif plus facilement. Le Consistoire prospère toujours aujourd'hui, mais a su évoluer et se refonder pour évoluer selon les époques. Il a fallu cependant attendre la loi de 1905 pour que les personnes juives puissent « *être considérées comme des citoyens à part entière* ». Cette loi a permis l'émergence d'une liberté religieuse, sans craindre de violentes répressions. La séparation des pouvoirs politiques et religieux a permis, pour M. Moyal, « *au judaïsme de montrer ses vraies valeurs et son respect de la République* ». Le judaïsme français des années 70 était majoritairement dans une pratique traditionnelle et ouverte, très intégré à la société française. Depuis, le paysage a changé.

On observe dans certaines communautés un retour vers une pratique plus religieuse, plus identitaire. Ce mouvement n'est pas propre au judaïsme, mais concerne toutes les communautés religieuses. C'est en se sentant menacé que l'on se regroupe et que l'on se ferme sur soi. C'est un enchaînement d'évènements qui entraîne un éloignement de la laïcité. Seule la République peut interrompre ce cycle, en garantissant la protection de tous ses citoyens, sans distinction. Ce repli sur soi est en partie une réponse à la renaissance de l'antisémitisme, un antisémitisme qui se cache trop souvent derrière l'antisionisme pour se donner une respectabilité qu'il ne mérite pas. Pour M. Moyal, la laïcité est avant tout « *le respect et la connaissance de l'autre* ». C'est par la méconnaissance et la fermeture aux autres que l'on s'isole et engendre des incompréhensions. Pour M. Moyal, « *la laïcité n'a pas pour vocation d'éradiquer la haine dans le cœur des individus* ». Cette haine ne pourrait pas être supprimée par un quelconque cadre réglementaire, mais la laïcité permet de fixer un cadre légal et républicain qui protège, quand elle est bien appliquée. Cette ouverture à autrui est indissociable de la laïcité, car nous comprendre mutuellement est la clé d'une meilleure cohésion entre les différentes religions.

LES RELATIONS INTERRELIGIEUSES

Le dialogue interreligieux joue une place centrale dans la cohabitation des différentes religions sur un territoire. La communauté juive de Roanne maintenait et maintient toujours des relations avec les communautés catholiques, protestantes et musulmanes. M. Moyal nous explique que durant une dizaine d'années, les différentes communautés, par l'intermédiaire de leur représentant, ont organisé des colloques sur des thématiques différentes. Ces échanges nous permettent de comprendre que la laïcité n'est pas seulement un principe républicain, mais aussi une pratique quotidienne qui exige que chacun accepte de se mettre à la place de l'autre, de comprendre sa foi sans la juger, de chercher ce qui unit plutôt que ce qui divise. La laïcité n'est pas un repli sur soi, mais une ouverture à d'autres cultures.

LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LES POUVOIRS PUBLICS

La communauté juive de Roanne a « *toujours institué un dialogue constant avec toutes les autorités publiques, que ce soit la mairie de Roanne, la sous-préfecture de la Loire...* ». Les liens avec les autorités civiles étaient au cœur de la vie de l'ACIR. Trois fois par an, elle organisait des cérémonies communes qui rassemblaient l'ensemble de la population roannaise : autorités civiles, militaires, religieuses et simples citoyens. Le 11 novembre, le dernier dimanche d'avril pour la Journée de la Déportation, et le 8 mai pour la fin de la Seconde Guerre mondiale étaient des moments forts. Ces cérémonies suivaient un protocole républicain précis : cela commençait au sein de la communauté juive, puis les personnes participant à ces hommages se rendaient à l'église où le prêtre les accueillait, ensuite au monument aux morts où le sous-préfet prenait la parole, et les cérémonies se terminaient à la mairie avec le maire.

Cette rotation des lieux n'était pas anodine. Elle disait que chaque institution, chaque communauté, avait sa place et sa dignité dans la République. Par ailleurs, à chaque arrivée d'un nouveau sous-préfet ou d'un nouveau commissaire à Roanne, la communauté organisait un accueil avec tous les membres du comité. Ces rencontres et moments d'échanges sont une façon de dire que la communauté juive de Roanne existe, qu'elle fait partie intégrante de la ville et qu'elle tend la main à toute personne qui souhaite s'engager dans un travail commun. Les relations avec les pouvoirs publics permettent d'apporter un soutien mutuel entre les différents partis.

Ces moments permettent à l'ACIR de pouvoir parler des problèmes que la communauté peut rencontrer et d'améliorer les protocoles de sécurité, notamment lors des fêtes religieuses. Cette garantie de sécurité des pouvoirs publics vis-à-vis de toute la communauté est primordiale et montre l'engagement des pouvoirs publics à préserver la liberté de culte dans les territoires. La laïcité est « *ce qui a permis de favoriser un contact spécifique* » avec les pouvoirs publics et de construire des relations entre elles, sans qu'elles ne s'influencent mutuellement.

UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET TERRITORIAL

La communauté juive de Roanne est « *pleinement intégrée à la vie locale, économique et culturelle* ». Les membres de la communauté étaient présents dans beaucoup de strates de la société roannaise, avec des commerçants, des médecins, des enseignants, des personnes travaillant dans les usines ou encore des élus locaux. Au-delà des cérémonies officielles, M. Moyal menait régulièrement des conférences et des interventions dans des associations, des clubs et des établissements de la région. L'une des expériences les plus marquantes fut celle faite chaque année à l'École d'infirmières de Roanne, devant les élèves de troisième année. L'objectif était double : leur expliquer les fondements du judaïsme, et leur donner des outils concrets pour répondre aux besoins des patients juifs, qu'il s'agisse des régimes alimentaires, des pratiques religieuses, ou de la façon de se comporter lors d'un décès. Ce travail de transmission vers des professionnels de santé lui tenait particulièrement à cœur. Il illustre parfaitement ce que la laïcité permet : que chacun puisse exercer sa profession avec respect et connaissance de l'autre, sans jugement.

LA LAÏCITÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR

Face à l'accentuation du racisme et de l'antisémitisme dans la société française, il faudrait mieux expliquer et donner plus d'explications sur ce qu'est la laïcité. L'antisémitisme peut être combattu en montrant ce que vivre dans une république permet de faire, vis-à-vis de la liberté de culte et de conscience. L'État français se doit de réimposer cet « état de la laïcité » au sein de la société. Ce repli individuel, communautaire ou identitaire que la société connaît aujourd'hui engendre des tensions dans une société qui se fracture de plus en plus. M. Moyal estime « que le but de la laïcité n'a pas été compris ou imposé comme il le fallait ». Il regrette que l'on ait affilié, dans le cadre de la laïcité, des problèmes qui n'ont pourtant rien à voir avec celle-ci. L'État français se doit de pouvoir réinvestir la laïcité, quand le vivre ensemble est menacé. La laïcité est garante de l'égalité de tous les citoyens vis-à-vis des cultes, et se doit de conserver les religions sur un même niveau d'égalité.

Pour conclure cet entretien, M. Moyal a rédigé un message poignant sur son engagement et sa compréhension de la laïcité : « Si je devais résumer ce que ces années d'engagement m'ont appris sur la laïcité, je dirais ceci. La laïcité n'est pas un mur entre la République et les croyants. C'est un contrat de confiance. L'État me dit : je ne m'occupe pas de ta foi, et en échange tu respectes les règles communes. Ce contrat, la communauté de Roanne l'a honoré avec une dignité exemplaire, des gens qui avaient toutes les raisons de se méfier de l'État, et qui ont pourtant choisi la République. Je suis lucide sur certaines évolutions que je vois aujourd'hui. Le repli sur soi provoqué par la haine et la renaissance de l'antisémitisme, qui se cache derrière l'antisionisme, sont une réalité que nous ne pouvons pas ignorer. Mais si des jeunes comme vous consacrent leur engagement à comprendre et à transmettre ce principe républicain fragile qu'est la laïcité, alors il y a encore une raison d'espérer. La laïcité ne se décrète pas. Elle se vit, elle se transmet, elle s'apprend ».